

FLEGT licensed timber



Le Point d'information sur les autorisations FLEGT

Bienvenue

Ce kit est destiné aux communicateurs de la communauté internationale FLEGT. Il présente le Point d'information sur les autorisations FLEGT, une nouvelle ressource en ligne au service d'une communication exacte et cohérente à propos des autorisations FLEGT et du commerce de produits couverts par ce régime d'autorisation.

Vous trouverez ce kit sur le site
www.flegtlicence.org.

Pourquoi un kit de communication?

L'objectif de ce kit est de mettre à la disposition des communicateurs des outils dont ils peuvent se servir pour assurer que le Point d'information sur les autorisations FLEGT arrive aux personnes qui le trouveront utile.

Le Point d'information sur les autorisations FLEGT sera mis en ligne le 15 septembre 2016, jour où le Comité conjoint de mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire entre l'UE et l'Indonésie annoncera officiellement la date à laquelle ce pays amorcera la délivrance des autorisations FLEGT, destinées à accompagner les produits bois à légalité vérifiée qu'il exporte vers l'UE.

Nous espérons que dès le 15 septembre, vous partagerez avec vos contacts des informations sur le Point d'information sur les autorisations FLEGT et que vous trouverez dans ce kit toute l'aide qu'il vous faut pour cela. Pour toute demande d'information, veuillez contacter la Facilité FLEGT de l'UE par courriel à l'adresse **info@euflegt.efi.int**.

Les outils

Ce kit contient les outils suivants:

- Un texte de référence présentant le Point d'information sur les autorisations FLEGT
- Des tweets et des messages pour les réseaux sociaux
- Un modèle de mail à adapter à vos besoins lorsque vous parlerez du Point d'information sur les autorisations FLEGT à vos contacts
- Des réponses à certaines questions que vous pouvez vous poser

Pour vous aider à diffuser la nouvelle, un ensemble de visuels pour les réseaux sociaux est à votre disposition sur la page www.flegtlicence.org/launch

Pour toute question relative aux supports de communication, contacter Alba Pueyo par mail à alba.pueyo@efi.int

Texte de référence présentant le Point d'information sur les autorisations FLEGT

Le Point d'information sur les autorisations FLEGT explique ce que sont ces autorisations et en quoi elles peuvent bénéficier aux entreprises de l'UE comme aux producteurs de bois des pays non européens. Il donne des réponses à des dizaines de questions fréquemment posées à propos de l'essentiel ou de situations de commerce international complexes, ou pour connaître la marche à suivre pour signaler les problèmes éventuellement rencontrés.

Le Point d'information donne aussi des renseignements sur les Autorités compétentes pour FLEGT dans chaque État membre de l'UE, ainsi que des informations pour les importateurs et les autres commerçants européens en produits bois couverts par le régime d'autorisation FLEGT. Une rubrique consacrée à l'Indonésie, premier pays à délivrer des autorisations FLEGT, présente le système de vérification de la légalité du bois (SVLK) et les procédures de délivrance des autorisations FLEGT en place dans ce pays, ainsi que les produits couverts par le régime national d'autorisation FLEGT.

Le site web fournit aussi des définitions, les modalités de communication des informations sur les autorisations FLEGT, ainsi que des conseils pour promouvoir et relayer ces informations de manière exacte et cohérente. Voir **www.flegtlicence.org**.

Pour toute demande d'information ou d'aide, veuillez contacter la Facilité FLEGT de l'UE par courriel à l'adresse **info@euflegt.efi.int**.

Modèle de mail à adapter pour vos envois

Cher/chère _____

Le 15 septembre 2016, le Comité conjoint de mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire entre l'UE et l'Indonésie annoncera officiellement la date à laquelle ce pays commencera la délivrance des autorisations FLEGT, destinées à accompagner les produits bois à légalité vérifiée qu'il exporte vers l'UE.

Afin de faciliter une communication exacte et cohérente sur les autorisations FLEGT et le commerce des produits couverts par ce régime d'autorisation, la Facilité FLEGT de l'UE a créé un Point d'information en ligne: www.flegtlicence.org.

Ce Point d'information explique ce que sont les autorisations FLEGT et en quoi elles peuvent bénéficier aux entreprises de l'UE comme aux producteurs de bois des pays non européens. Il donne des réponses à des dizaines de questions fréquemment posées à propos de l'essentiel ou de situations de commerce international complexes, ou pour connaître la marche à suivre pour signaler tout problème éventuel.

Le Point d'information donne aussi des renseignements sur les Autorités compétentes pour FLEGT dans chaque État membre de l'UE, ainsi que des informations pour les importateurs et les autres commerçants européens en produits bois couverts par le régime d'autorisation FLEGT. Une rubrique consacrée à l'Indonésie, premier pays à délivrer des autorisations FLEGT, présente le système de vérification de la légalité du bois (SVLK) et les procédures de délivrance des autorisations FLEGT en place dans ce pays, ainsi que les produits couverts par le régime national d'autorisation FLEGT.

Le site web fournit aussi des définitions, les modalités de communication des informations sur les autorisations FLEGT, ainsi que des conseils pour promouvoir et relayer ces informations de manière exacte et cohérente. Pour toute demande d'information ou d'aide, merci de contacter la Facilité FLEGT de l'UE par courriel à l'adresse info@euflegt.efi.int.

Bien cordialement,

Suggestions de tweets

Autorisations #FLEGT

Tout ce que vous devez savoir sur les autorisations #FLEGT
www.flegtlicence.org

Dans un nouveau site web, tout ce qu'il faut savoir sur les autorisations #FLEGT **www.flegtlicence.org**

Autorisations #FLEGT: la garantie de la légalité des produits bois. En savoir plus sur **www.flegtlicence.org**

L'Indonésie sera le premier pays à délivrer des autorisations #FLEGT pour ses bois légaux exportés: découvrir les implications sur **www.flegtlicence.org**

Autorisations #FLEGT de l'Indonésie: une réponse au devoir de diligence raisonné imposé par le Règlement bois de l'UE
www.flegtlicence.org

Messages pour les réseaux sociaux

Le Point d'information sur les autorisations FLEGT est déjà en ligne.

Le Point d'information sur les autorisations FLEGT explique ce que sont ces autorisations et leur intérêt pour les entreprises de l'UE comme pour les producteurs de bois des pays non européens. Il donne des réponses à des dizaines de questions fréquemment posées à propos de l'essentiel ou de situations de commerce international complexes, ou pour connaître la marche à suivre pour signaler tout problème éventuel.

Le Point d'information sur les autorisations FLEGT donne aussi des renseignements sur les Autorités compétentes pour FLEGT dans chaque État membre de l'UE, ainsi que des informations pour les importateurs et les

autres commerçants en produits couverts par le régime d'autorisation FLEGT. Une rubrique consacrée à l'Indonésie, premier pays à délivrer des autorisations FLEGT, présente le système de vérification de la légalité du bois (SVLK) et les procédures de délivrance des autorisations FLEGT en place dans ce pays, ainsi que les produits couverts par le régime national d'autorisation FLEGT.

Le site web fournit aussi des définitions, les modalités de communication des informations sur les autorisations FLEGT, ainsi que des conseils pour promouvoir et relayer ces informations de manière exacte et cohérente. Pour toute demande d'information ou d'aide, contacter la Facilité FLEGT de l'UE par courriel à **info@euflegt.efi.int**.

Autres outils d'information et de communication sur FLEGT

Outre le Point d'information sur les autorisations FLEGT, les ressources ci-après peuvent être utiles pour s'informer sur le Plan d'action FLEGT de l'UE et communiquer sur ce sujet.



www.euflegt.efi.int/web/apv-a-z



www.flegt.org/

Suivez les échanges sur FLEGT.org

Les utilisateurs du site FLEGT.org peuvent échanger points de vue, contenus et ressources sur le mur social du site. Ces conversations ayant lieu en temps réel, les discussions sont pertinentes et actuelles.

Inscrivez-vous sur **FLEGT.org** pour donner votre opinion dès à présent.



Post an update

Post

Questions fréquemment posées

À qui s'adresse le Point d'information sur les autorisations FLEGT?

Le Point d'information FLEGT s'adresse aux opérateurs de la filière bois de l'UE, aux producteurs des pays exportateurs de bois, aux Autorités compétentes dans les États membres, aux scientifiques, aux organisations de la société civile et à toute personne prenant une part active à FLEGT ou aux initiatives afférentes visant à enrayer l'exploitation forestière illégale et le commerce associé.

Le Point d'information sur les autorisations FLEGT sera-t-il mis à jour?

Oui. La Facilité FLEGT de l'UE actualisera le Point d'information sur les autorisations FLEGT en fonction des demandes des utilisateurs et pour rendre compte de l'évolution du processus FLEGT.

Comment faire pour donner mon avis sur le Point d'information sur les autorisations FLEGT?

Merci de contacter la Facilité FLEGT de l'UE par courriel à l'adresse info@euflegt.efi.int.

Le Point d'information sur les autorisations FLEGT existera-t-il dans d'autres langues?

Oui. Les utilisateurs peuvent cliquer sur le bouton Google Translate et choisir une autre langue.

FLEGT licensed timber

Essential information

Clause de responsabilité

Cette ressource a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne et des Gouvernements de la Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni. Son contenu relève de la seule responsabilité de la Facilité FLEGT de l'UE et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des organisations de financement.